Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 47 (1911)

Heft: 28-29

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

XLVIIme ANNÉE

N° 28-29.

LAUSANNE

22 juillet 1911.

L'ÉDUCATEUR

(L'Educateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *Lettre de Paris. — Notes et informations. — Congrès de la Société pédagogique vaudoise (fin). — La scolarité obligatoire et sa sanction. — Chronique scolaire : Vaud. Neuchâtel. Berne.* — PARTIE PRATIQUE : *Leçon de choses : la main. — Dictées. — A propos de l'examen pédagogique des recrues : Lecture, Composition, Arithmétique, Connaissances civiques.*

AVIS

A partir de ce jour et jusqu'au 16 septembre prochain, l'EDUCATEUR ne paraîtra que tous les 15 jours, mais donnera, en revanche, 24 pages au numéro.

LETTRE DE PARIS

Les tendances de la pédagogie française moderne sur le terrain de l'instruction populaire ne se laissent apercevoir nulle part plus clairement que dans l'enseignement du français. Le principe qui domine et oriente toute l'activité de l'école primaire est celui-ci : que l'école a pour mission « de préparer à la vie sociale l'ouvrier et le paysan, l'artisan et l'employé, qui ne sont et ne seront pas des intellectuels, qui resteront étrangers aux spéculations de l'esprit ». D'où il se déduit que le but, le programme et la méthode de l'enseignement de la langue maternelle doivent être déterminés par la conception idéale que nous avons « de l'homme du peuple instruit de la langue de son pays, dans une nation civilisée, sous un régime égalitaire et démocratique ».

Cette conception, je la trouve définie en termes excellents dans un récent volume de la « Bibliothèque générale des Sciences socia-

les » que peuvent lire avec profit tous ceux qui enseignent le français dans les établissements soit primaires, soit secondaires[1]. Voici le passage :

« Cet homme, ce citoyen sait parler ; il sait écouter aussi.

Il a le goût de la lecture ; et pour lui, lire est comprendre d'abord, puis penser et réfléchir.

Il demande au livre un délassement, sans doute, une jouissance de l'esprit ; il l'ouvre aussi pour y puiser des connaissances utiles à son métier.

Curieux de vérité, il l'est ; et il a assez de jugement pour démêler ou pressentir l'erreur sous les artifices de la parole. Il discute ; il choisit ; mais également éloigné de la défiance orgueilleuse et de la crédulité aveugle, il a la sagesse de réserver son opinion jusqu'à plus ample information ou démonstration probante. »

L'auteur de ces lignes est M. Lacabe-Plasteig, inspecteur primaire à Paris, et le chapitre d'où je les extrais est formé d'une conférence prononcée à l'*Ecole des hautes études sociales*, au cours de la session de 1909-1910. — Que l'enseignement du français à l'école primaire tend, dans ses quatre parties qui sont : la grammaire, l'orthographe, la lecture et la composition française, à se réformer et à s'améliorer pour répondre à cet idéal démocratique de l'homme du peuple, qu'il a déjà réalisé de réels progrès et que l'on peut espérer de son évolution actuelle des résultats plus satisfaisants encore, c'est ce qui ressort du tableau tracé par M. Lacabe avec une parfaite compétence et une remarquable lucidité.

Le fait le plus significatif qu'il relate est certainement le pas pris par la lecture et la composition française, — c'est-à-dire par les exercices les plus éducatifs, ceux qui sont les plus propres à cultiver les facultés actives de l'esprit, — sur la grammaire et les exercices orthographiques, qui, naguère constituaient à eux seuls tout l'enseignement du français. — Sans doute ni la grammaire ni l'orthographe n'ont été chassées de l'école : elles ne doivent, ni ne peuvent l'être ; mais elles ont été ramenées au minimum indispensable ; de plus, on s'est efforcé d'en rendre l'étude moins dogmatique et moins verbale et de les faire contribuer, elles aussi, à la formation de la pensée. Je ne puis entrer, ici, dans le détail de cette réforme, si intéressant qu'il soit ; mais je veux au moins

[1] *L'enseignement du français*, Paris, Alcan, édit., 1911.

mettre sous vos yeux l'image très fidèle du changement qui s'opère dans l'enseignement grammatical en particulier.

» Au regard (dit M. L.-P.) d'un observateur affranchi de toute opinion préconçue, de toute préférence personnelle, qui se reporterait de quarante ans ou seulement de vingt-cinq ans en arrière, voici les tendances qui semblent s'accuser.

1. L'étude de la grammaire se débarrasse de conceptions contestables ou peu intelligibles. Elle se réduit à quelques règles essentielles. Elle s'allège des curiosités, des subtilités, des anomalies. Ce résultat est dû en partie à la circulaire de 1901 sur les tolérances orthographiques.

2. On renonce à la plupart des explications fantaisistes transmises par les grammairiens du XVIIIme siècle, plus épris de symétrie de façade que de vérités de fait.

3. La leçon s'inspire de procédés plus actifs, plus efficaces : la règle précédée de l'exemple, les élèves intervenant pour la formuler, les applications suivant aussitôt.

4. La conjugaison, qui occupe une place si large et si légitime dans les exercices grammaticaux, n'est pas un chapelet de formes verbales. L'élève conjugue la phrase avec ses modalités déterminantes ; et on ne lui inflige pas prématurément les temps peu usités.

5. Lentement, progressivement néanmoins, on renonce aux fastidieuses analyses écrites. Les analyses orales qui subsistent encore s'attachent à simplifier la terminologie et décomposent la proposition de façon moins arbitraire et moins barbare. »

Solliciter de toutes manières l'esprit de l'enfant ; lui faire utiliser sans cesse ses propres ressources pour les augmenter par l'emploi même qu'il en fait ; l'accoutumer à observer, à réfléchir, à comparer, à juger, à prendre des leçons du monde réel, de la vie, de l'expérience d'autrui et de la sienne propre ; l'acheminer peu à peu vers la clarté, la précision, l'exactitude à la fois de la pensée et de l'expression qui en est inséparable ; le rendre en un mot capable de se former une idée à lui, et qui soit juste, sur tout objet essentiel à sa vie d'homme et de citoyen, et de trouver spontanément des termes vrais pour la traduire : tel est le but suprême vers lequel s'orientent de plus en plus consciemment, de leur part, l'enseignement de la lecture et celui de la composition française. Je regrette, ici encore, d'être réduit à ne donner que des indications très générales, des indications de tendances, et de ne pas pouvoir reproduire ou résumer par exemple le programme et la méthode qui, selon le témoignage de M. Lacabe-Plasteig, commencent à

s'imposer à peu près partout pour les exercices de composition. Il m'est possible tout au moins, comme plus haut pour la grammaire, de vous transmettre la physionomie d'une leçon de lecture telle que savent la faire nos bons instituteurs. Après tout, c'est peut-être encore le meilleur moyen de vous bien faire saisir l'objet de cette lettre, qui est proprement l'esprit par lequel se gouverne aujourd'hui, dans nos écoles, l'enseignement du français; et je n'ajouterai rien à cette dernière transcription.

« Elle (la leçon de lecture) se compose d'éléments variés et variables :

1° Un petit nombre de mots ou d'expressions sélectionnés pour être définis forment l'apport de la lecture au vocabulaire de l'enfant.

2° La traduction des gravures qui illustrent le texte fournit la matière d'un court exercice d'observation et de langage.

3° L'explication du sens général du morceau forme le fond du commentaire ; elle s'accompagne de questions d'intelligence, de jugement. A mesure que les élèves gagnent en maturité d'esprit, on complète cette partie par la recherche du plan, le groupement et la discussion des idées.

4° Quelques remarques de construction et de forme terminent cette partie de la leçon.

5° Puis vient la lecture proprement dite, lecture expresssive qu'on se garde de couper, hacher, morceler, sous peine de lui enlever son intérêt. On laisse l'esprit de l'enfant s'attacher par contact intime à la pensée de l'auteur, à la façon de ces petits oiseaux au vol court, qui, pour planer sur les hauteurs, s'accrochent, dit-on, à des oiseaux de puissante envergure. De cette étreinte résulte la collaboration qu'à son tour apporte l'écrivain à la formation intellectuelle et morale du jeune lecteur.

6° Un résumé, compte-rendu narratif fait par un élève, conclusion appropriée dégagée par l'instituteur, suit la lecture, termine la leçon. »

H. Mossier.

NOTES ET INFORMATIONS

Nous donnerons sous cette nouvelle rubrique, aussi souvent que nous le pourrons, des résumés d'études parues dans les grandes revues françaises et allemandes. Nous tiendrons ainsi nos lecteurs au courant des nombreuses publications et études pédagogiques qui paraissent actuellement.

Une enfant de 2 ½ ans qui sait lire.

On lit dans l'*Express de Genève :*

A l'une des dernières leçons de son cours de psychologie, M. le

prof. Claparède a présenté à ses auditeurs une petite fille[1] de deux ans et demi, qui est capable de lire une soixantaine de mots (ou même de courtes phrases), bien qu'elle ignore encore complètement l'alphabet. Le bébé s'est acquitté fort bien de sa tâche; elle a lu « à haute et intelligible voix », au grand amusement des étudiants. Le sens dans lequel le mot est présenté n'a d'ailleurs pas d'importance; les mots sont lus aussi bien à l'envers qu'à l'endroit.

Cette expérience avait pour but de montrer avec quelle facilité l'enfant est capable de s'intéresser à la forme générale du mot et de la retenir dans sa mémoire, alors qu'il est encore trop peu développé pour s'intéresser aux lettres isolées, qui sont des abstractions. Ce procédé, qui consiste à faire commencer la lecture par les mots entiers au lieu de la commencer par les lettres, a donné des résultats importants dans l'enseignement de la lecture aux enfants arriérés. Il est surtout préconisé par le Dr Decroly, de Bruxelles.

CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

les 23 et 24 juin 1911 (fin).

Le Banquet

A 1 heure, les congressistes prenaient place sous le Marché-Couvert pour le banquet officiel, dont M. Michaud avait assumé la responsabilité. Empressons-nous d'ajouter qu'il s'en est acquitté à son honneur soit pour la qualité du menu, soit pour la célérité du service. Pendant toute la durée du banquet, l'Orchestre du Kursaal, sous la direction de son second chef M. Wegeleben, a joué de superbes morceaux très goûtés et applaudis. On a particulièrement admiré une superbe fantaisie sur la partition de la Fête des Vignerons de 1889, de Hugo de Senger.

La partie oratoire fut ouverte par M. Collet, président du Comité d'organisation. En quelques paroles bien senties, le sympathique orateur salue les invités, au nombre desquels chacun est heureux de voir M. Camille Decoppet, Conseiller d'Etat et Chef du Département de l'Instruction publique, président d'honneur du Congrès, la députation montreusienne, MM. les syndics Emery, Miauton,

[1] Il s'agit de la propre fillette de M. Claparède.

et Chatelanat. M. Collet souhaite à tous une cordiale bienvenue et remercie chaleureusement les autorités montreusiennes de leur bon accueil. Cela dit, M. Bettex, rédacteur, est désigné comme major de table. Il s'acquitte de ses fonctions avec autant de bonne grâce que d'entrain.

M. Jean de Muralt, avocat et député de Montreux ouvre la série des toasts par un superbe discours, belle page de patriotisme large et éclairé. L'orateur fait une comparaison éloquente entre le patriotisme fervent qui doit animer tout vrai Suisse et les théories désolantes et funestes de l'hervéisme ou de l'internationalisme. M. de Muralt exalte l'esprit de discipline, le courage, le loyalisme, le respect de l'opinion d'autrui et la tolérance, autant de vertus civiques qu'il appartient au corps enseignant de développer et d'entretenir dans les jeunes générations. Ce magistral discours se termine par un vibrant toast à la Suisse, notre chère patrie. Aussitôt l'Orchestre attaque le cantique suisse que toute l'Assemblée entonne debout et têtes découvertes. Spectacle toujours émouvant et imposant !

M. Camille Decoppet, Conseiller d'Etat, longuement acclamé, succède à la tribune à M. de Muralt, Il y a dix ans, dit-il, que j'ai l'honneur d'être à la tête du Département, et au cours de ces dix années, je n'ai eu qu'à me louer des rapports de bonne entente du Département avec les instituteurs vaudois. « Il est reconnaissant de l'accueil qui lui est fait en ce jour et complimente le corps enseignant primaire de l'œuvre grande et noble qui s'accomplit chez nous. Si l'école vaudoise n'a pas encore atteint l'idéal auquel elle tend avec de louables efforts, du moins de notables progrès ont été réalisés. Parlant des revendications du corps enseignant, l'orateur assure qu'il les examinera toujours avec bienveillance et impartialité. Il porte son toast au corps enseignant et à la confiance qui doit faciliter, en tout temps, les rapports de celui-ci avec le Département. Ces paroles qu'on sentait sincères et parties du cœur sont longuement applaudies.

M. Porchet, président de la S. P. V. exprime la vive gratitude des instituteurs vaudois pour la réception aimable et cordiale des autorités et de la population de Montreux. Le soleil de Montreux,

dit-il, n'est pas seulement celui qui brille au ciel, mais cet autre, non moins apprécié, qui brille au fond du cœur, l'éclaire et le réchauffe, le fait aimable et accueillant. Il remercie en terminant les généreux inconnus qui offrent aux congressistes la promenade en bateau.

On entend ensuite M. Ernest Briod qui parle au nom de la S. P. R. dont il est le président. Il porte un toast chaleureux à l'amitié professionnelle dans le corps enseignant. M. Fritz Hoffmann, président de la Société pédagogique neuchâteloise remercie la Section vaudoise au nom de ses sœurs genevoise, neuchâteloise et jurassienne, toutes trois représentées au Congrès, pour la cordiale réception qui leur est faite. A la table des invités, nous avons eu le plaisir de serrer la main de MM. Déruaz, président et Louis Mercier, membre de l'Union des instituteurs genevois, E. Martin, président de la Société pédagogique genevoise, Möckli, intituteur à Neuveville, représentant nos amis jurassiens. Ces Messieurs, par leur présence, ont affirmé une fois de plus les liens de solidarité qui unissent toutes les Sections de la Romande.

Après l'exécution du beau chœur de Abt: « Prends tes plus belles mélodies » que dirige M. Demierre d'un geste large et entraînant, M. W. Pilet apporte encore le salut fraternel de la Société vaudoise des maîtres secondaires, puis M. Porchet, président, donne le résultat du scrutin pour l'élection du nouveau Comité central de la S. P. V. Sont élus comme membres:

MM. Oscar Jan, à Lausanne,
» Justin Magnenat, à Oron-la-Ville,
» Auguste Böhy, à Montreux,
» Adrien Dumuid, à Bassins,
» Auguste Golay, à Molondin,

Comme suppléants:

MM. Edmond Allaz, à Assens,
» Henri Heimann, à Roche,
» Charles Develey, à Bercher.

La course en bateau.

Fuyant la chaleur accablante qui règne sous la cantine, les congressistes vont en rangs serrés au débarcadère de la Rouvenaz

où les attend le *Winkelried*, bateau spécial qui doit les emmener au large faire ce tour classique du Haut-Lac dont on ne se lasse jamais. Au moment de l'embarquement, il y eut une menace d'orage : de grosses gouttes de pluie tombaient sur la toile avec un crépitement de mauvais augure. Heureusement, bientôt le ciel se rasséréna, et c'est sous un soleil quelque peu voilé que s'accomplit le voyage enchanteur. Le bateau mit le cap sur Chillon et la « Bataillère », puis virant de bord, nous transporta en face de St-Gingolph et des Alpes de Savoie. Des groupes se forment suivant les affinités naturelles. Ici on réveille de vieux souvenirs, là on rit, on chante. Tous les refrains y passent : airs patriotiques, comiques et désopilants, mais pas de note insolite, rien qui puisse choquer l'oreille du censeur le plus sévère. Bientôt le bateau est en face d'Evian, et alors s'opère le retour par le milieu du lac, vis-à-vis de cette côte vaudoise, merveille de grâce majestueuse avec ses coteaux, ses pittoresques vallonnements, ses villes et ses villages qui se mirent dans les eaux bleues du plus bleu des lacs. Vers les 6 heures et demie, la promenade féerique était achevée ; on se donna rendez-vous pour la soirée familière qui débuta à 8 h. ½ par un morceau hors programme de la *Lyre de Montreux*.

Nous ne dirons pas ici par le menu tout ce que fut cette charmante soirée. Beaucoup d'entrain et du meilleur aloi ! La *Lyre*, dirigée par M. Hillært, et dont la réputation de musique d'harmonie n'est plus à faire, nous régala d'un programme de choix, exécuté de façon très artistique, puis la section de gymnastique *Montreux-Ancienne*, dut répéter ses belles pyramides, ses préliminaires à mains libres ; le *Chœur des Alpes*, enfin, sous la direction habile de M. le professeur Ch. Mayor fit applaudir quatre chœurs dont deux furent redemandés par un public charmé et reconnaissant. Un cordial merci à toutes les sociétés locales qui ont mis tant de talent et de bonne volonté à agrémenter cette belle soirée. A 10 h. ½ un bal animé clôturait la première journée très réussie du congrès de Montreux.

A Château-d'Œx.

Hélas ! il pleut. De vilaines traînées grises descendent des hauteurs de Jaman et de Caux ; le lac a cette couleur plombée des mauvais jours. La Dent du Midi,

un instant visible, se noie dans une brume épaisse, le creux du Valais se remplit. On interroge le baromètre. Il ne promet rien de bon, disent les gens du pays. Que faire ?

Les jolies voitures du M. O. B. sont là qui attendent. Un premier convoi de congressistes s'ébranle. Voici les premières échappées sur ce panorama unique auquel il ne faudrait que le soleil pour réjouir les yeux et le cœur. On a dépassé Chernex, au détour du chemin de fer, on passe devant puis derrière l'Hôtel des Narcisses, tout en devisant des probabilités de la journée. Le papa Jayet, de Châtillens, est des nôtres et regarde avec une mélancolie résignée les escarpements de Naye tout empanachés de nuées opaques. Encore un effort et nous arrivons aux Avants, puis la nuit ! nous sommes en pleine montagne. Voici les Allières, le pittoresque vallon de l'Hongrin se creuse jusqu'à Montbovon, de là brusque revirement et nous nous engageons dans la vallée de la Sarine. A la Tine, la rivière mugit dans sa gorge sombre. Que tout cela serait beau, si le soleil daignait nous sourire ! Enfin, voici Rossinière blotti dans son nid de verdure, avec sa jolie église et son pittoresque chalet. Puis le train stoppe et nous descendons à Château-d'Œx. La vaillante fanfare que dirige un ancien collègue M. Morier, député, nous fait un charmant salut de bienvenue. Le village est pavoisé de drapeaux. Vite un cortège s'organise ; malgré le margouillis de la route détrempée, il faut marcher. Heureusement le nouveau collège de Château-d'Œx est tout près, accueillant et hospitalier. Les mains se tendent, on sent que toute la population cherche, par sympathique attitude, à nous faire oublier la bouderie du temps. Les deux autres convois arrivent : même accueil empressé et chaleureux. Le thé est chaud, le vin est généreux, la gaîté bat son plein. M. Paillard, instituteur à Château-d'Œx, nous souhaite la bienvenue en termes très cordiaux. Les plus réfractaires au pessimisme espèrent contre toute espérance. Non ! tous les pronostics sont à la pluie obstinée et inexorable. La déception est générale. Et pourtant malgré ces circonstances éminemment défavorables jamais la gaîté n'a fait défaut ! Quelques-uns vont faire un petit tour dans le village qui s'est mis en fête pour nous recevoir, on pousse une pointe du côté de Rougemont dans l'espoir qu'on verra se découvrir le cirque de montagnes du Rübli, du Rocher du Midi et du Gumfluh. Mais le ciel est intraitable, il faut rentrer à Château-d'Œx pour le pique-nique. Celui-ci devait avoir lieu à vingt minutes du village dans un site charmant, il en faut rabattre et se contenter des locaux d'ailleurs confortables et spacieux du nouveau collège. Le Comité d'organisation, M. Paillard et ses collègues du Pays-d'Enhaut ont droit à toutes nos félicitations et à tous nos remerciements pour la façon dont ils ont su tourner la difficulté. Ils ont fait des prodiges d'ingéniosité pour nous accueillir au mieux dans leur belle vallée. Citons ici deux cartes postales illustrées dont les dessins sont l'œuvre de nos collègues, ainsi que la jolie poésie qui accompagnait l'une des cartes : une vache qui s'abreuve au bassin rustique, à l'ombre du sapin et sous l'œil placide de l'armailli. En voici la dernière strophe :

Vers les agrestes bords de la libre Sarine
Nous vous remercions d'avoir porté vos pas !
Qu'un sentiment d'union dilate nos poitrines !
Soyez les bienvenus ! ne nous oubliez pas.

Ne craignez rien, chers collègues du Pays-d'Enhaut, nous n'oublierons jamais votre réception si empressée, si cordiale. L'hospitalité montagnarde n'est pas un vain mot.

Après le pique-nique, qui supposait à la montagne tant de charmes inédits en face de la nature alpestre, que faire de nos hôtes d'un jour ? Tel est le problème qu'ont dû résoudre nos amis de Château-d'Œx. Eh bien ! ils ont eu une idée excellente, lumineuse : organiser au Temple, — à défaut d'un local assez vaste — une manifestation publique où on pourrait échanger quelques paroles, entendre un peu de musique vocale ou instrumentale, clôturer dignement le congrès. Quelques-uns se récrient à cette idée d'aller à l'église terminer une fête. Mais bientôt tous se ravisent et, fanfare en tête, un cortège traverse le village, grimpe sur la colline où s'élève la jolie église de Château-d'Œx qu'illustra le doyen Bridel. Ceux qui avaient quelque crainte — et nous étions du nombre — de voir ce joyeux cortège manquer de tenue et de recueillement — ont été aussitôt détrompés. Et nous tenons d'autant plus à le constater ici à l'honneur du corps enseignant vaudois : il sait faire la part des circonstances, avec un sentiment très juste des convenances. La fanfare joue le Cantique suisse que l'assistance accompagne debout. Puis M. Chevallaz, instituteur aux Moulins, près de Château-d'Œx, prend la présidence et par une allocution pleine d'enjouement et d'à-propos, sait marquer le ton qui doit régner en ce lieu vénérable. Les collègues du Pays-d'Enhaut sous la direction de M. Paillard exécutent quelques morceaux très goûtés qui alternent agréablement avec les productions de la fanfare et des allocutions fort bien tournées. Nous devons ici une mention spéciale à M. Chuard, pasteur à Château-d'Œx. Au nom des autorités communales et scolaires de la localité, il nous a adressé un discours exquis où la cordialité, la délicatesse, un humour agrémenté de l'esprit le plus pétillant qui soit, ont été au cœur de son auditoire. M. Rodieux, receveur de l'Etat, ancien instituteur, évoque les souvenirs de sa carrière pédagogique et montre en excellents termes combien la vocation d'instituteur est belle et féconde. Le chœur mixte du Corps enseignant de Vevey veut bien nous redire le beau chant d'hier à Montreux : *Les fleurs et les arbres* de St-Saëns. M. Porchet remercie en quelques paroles bien senties, la population et les autorités de Château-d'Œx pour la réception si hospitalière qui a été faite aux congressistes. Enfin Mme Jomini, de Clarens, nous chante encore un superbe morceau avec accompagnement de piano. A l'ouïe de ces accents pénétrants, un silence religieux plane sur l'assemblée. Encore quelques mots de M. Paillard qui souhaite à tous un heureux retour et chacun regagne la gare. Les dernières poignées de main s'échangent, la fanfare — toujours vaillante — joue encore ses refrains les plus entraînants. Le premier convoi s'ébranle, des fenêtres du village des mouchoirs s'agitent. Au revoir et merci, chère population de Château-d'Œx, votre accueil empressé nous a touchés et réconfortés : nous en garderons longtemps le vivant et bienfaisant souvenir.

H. Gailloz.

La scolarité obligatoire et sa sanction.

Sous ce titre, le procureur du Jura, M. le Dr H. Mouttet, a publié une étude qui tend à donner un aperçu de la jurisprudence en matière de contraventions scolaires dans le canton de Berne.

Les dispositions constitutionnelles et légales concernant l'obligation de la fréquentation scolaire ont d'abord une autorité territoriale : elles sont bien l'expression de la souveraineté du peuple bernois. Elles s'appliquent donc, dans toute l'étendue du territoire où s'exerce cette souveraineté, à tous les Bernois, à tous les Suisses, à tous les étrangers domiciliés dans le canton.

Comme c'est aux parents ou à leurs représentants domiciliés dans le canton que la loi impose l'obligation de donner à leurs enfants ou à la jeunesse qui leur est confiée le degré d'instruction prévu pour les écoles primaires publiques, il en résulte que, lorsque des enfants en âge scolaire séjournent hors du canton, les parents sont tenus de fournir la preuve que ces enfants fréquentent une école (art. 58).

Le contraire arrive également. Des parents domiciliés hors du canton placent leurs enfants chez nous. La loi bernoise ne peut évidemment s'appliquer aux parents et il ne peut être question de les atteindre pénalement. Mais qu'en est-il des représentants de ces parents, car ils habitent évidemment le canton de Berne ? D'après M. le procureur, le représentant se rend coupable de contravention scolaire dès qu'il ne donne pas à l'enfant qui lui est confié le degré d'instruction prescrit pour les écoles primaires de la commune de son domicile. Il est évident que la personne responsable doit être au bénéfice de l'art. 69 de la loi scolaire qui prévoit des motifs d'absence réputés légitimes (maladie, mauvais temps, décès dans la famille), ce qui serait le cas, par exemple, pour un enfant placé dans notre canton en vue de rétablir sa santé.

Le canton de Berne a deux scolarités : ce sont les communes qui décident si les enfants doivent aller 8 ou 9 ans à l'école. Comment savoir alors si un enfant est encore astreint à la fréquentation de l'école ? Pour le savoir, il faut se demander quelle scolarité a été adoptée dans la commune du domicile actuel des parents. « Ce sont les prescriptions de la commune de ce domicile qui font règle, sans que l'on puisse se prévaloir des prescriptions peut-être plus favorables en vigueur dans la commune d'un précédent domicile. »

Ainsi des parents habitent une commune dont la scolarité est de 8 ans ; au moment où leur enfant termine sa huitième année d'école, ils transfèrent leur domicile dans une localité où la scolarité obligatoire est de 9 ans. Ils ne peuvent se prévaloir du fait qu'à leur ancien domicile leur obligation avait pris fin, pour ne pas envoyer leur enfant à l'école de leur nouveau domicile pendant la neuvième année scolaire. Pareillement les parents ne pourraient se prévaloir du fait que leur enfant aurait suivi, dans une autre commune, un nombre d'heures de classe supérieur au minimum fixé par la loi ou supérieur à celui qui est fixé par la commission d'école du nouveau domicile.

Toutefois, il a été jugé que les enfants ayant 8200 heures de classe peuvent être libérés dans le cas spécial où une commune décide de passer de la scolarité de 9 ans à celle de 8 ans.

Le principe de la scolarité obligatoire n'a pas été réalisé d'une manière complète dans notre canton puisqu'il souffre deux exceptions. Les parents n'ont aucune autorisation à demander pour donner ou faire donner l'instruction à leurs enfants dans la famille. Ils ne sont coupables que dès le moment où leurs en-

fants ne se présentent pas aux examens prévus par la loi, ou s'ils refusent d'envoyer leurs enfants à l'école publique après la constatation de connaissances jugées insuffisantes.

La deuxième exception concerne la tolérance du dixième des absences non justifiées.

Les commissions d'école sont en général très larges dans l'appréciation des motifs d'excuse réputés légitimes (art. 69) ; de plus les enfants ont devant eux une marge d'un dixième des heures de classe, c'est pourquoi M. le procureur estime qu'on devrait se montrer impitoyable en cas de dénonciation. On arriverait peut-être à diminuer dans le Jura le nombre des contraventions scolaires qui se sont élevées à 1372 pendant l'année scolaire 1908-1909, tandis que tout le reste du canton n'en comptait que 833.

D'après l'art. 67, la première contravention est punie de 3 à 6 fr. d'amende ; en cas de nouvelle contravention dans la même année scolaire le juge doit chaque fois prononcer une amende double de la précédente. Ainsi, dans une même année scolaire, la première contravention sera punie de 3 à 6 fr. ; la deuxième, de 6 à 12 fr. ; la troisième, de 12 à 24 fr., et ainsi de suite. Mais il arrive souvent à la fin de l'été qu'on se trouve en présence d'une période incomplète de dénonciation, la loi la fixant normalement à quatre semaines. Que faut-il faire quand la période n'a qu'une, ou deux, ou trois semaines ? La Cour pénale, dans son arrêt du 27 octobre 1909, a consacré l'interprétation que la contravention n'a lieu que si les absences dépassent le dixième de la moyenne des heures de classe d'une période complète de l'été.

L'art. 68 de la loi scolaire a la teneur suivante :

« S'il est constaté qu'un enfant est soustrait d'une manière permanente à la fréquentation de l'école, le juge prononce, en cas de récidive, dans les douze mois qui suivent l'exécution de la dernière condamnation, un emprisonnement de 48 heures au moins et de 20 jours au plus.

En cas de nouvelle récidive, dans les douze mois qui suivent l'exécution de la peine d'emprisonnement, la commission d'école transmet la dénonciation au Conseil exécutif et celui-ci pourra ordonner l'internement du délinquant dans une maison de travail. »

« Un délinquant est soustrait d'une manière permanente à la fréquentation de l'école, dit M. le Dr Mouttet, quand ses parents ne l'y envoient pas du tout ; mais à notre avis, il l'est aussi quand le nombre des absences non justifiées est si élevé et les dénonciations si fréquentes que l'on peut considérer l'enfant comme étant soustrait d'une manière *continuelle* à la fréquentation de l'école. »

La première contravention, dans ce cas spécial, serait punie d'une amende de 3 à 6 fr. La seconde contravention sera punie du double de la première. Si le contrevenant commet une troisième infraction, après avoir subi régulièrement les peines précédentes, il se trouve être *récidiviste* pour la deuxième fois.

C'est alors les pénalités de l'art. 68 qu'il faut lui appliquer et non plus celle de l'art. 67. Pour appliquer l'art. 68, il faut donc que le juge puisse se rendre compte des dates des contraventions, des jugements et de l'exécution de ceux-ci.

C'est à l'aide de ces renseignements seuls qu'il pourra dire s'il y a récidive au sens du code pénal [1].

Le mémoire de M. le Dr Mouttet éclaire d'un jour nouveau la question des contraventions scolaires dans notre canton. Il sera d'une grande utilité au corps enseignant et aux autorités. Il permettra plus d'unité dans l'application de la loi sur l'instruction publique et si le but que vise l'auteur, — la diminution des contraventions scolaires — est atteint, il aura rendu un grand service à la cause de l'éducation populaire dans le Jura bernois. H. Gobat.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — (*Communiqué*). **Félix Gaillard-Pousaz, inspecteur de l'enseignement primaire.** — L'un des plus anciens fonctionnaires du Département de l'Instruction publique et des Cultes vient, pour cause de santé et après une activité ininterrompue de 44 années, de donner sa démission.

M. Félix Gaillard-Pousaz est né à Sergey, le 9 août 1847. Ayant obtenu en 1867 son brevet d'instituteur primaire, il partit pour Pau où il séjourna pendant deux ans comme précepteur dans un pensionnat. Rentré au pays, il fut chargé de la direction de l'école primaire de Riex. Il quitta ce village le 23 août 1882 pour Lausanne, où il venait d'être nommé instituteur. En 1890, il était appelé au poste de secrétaire-contrôleur des écoles de cette commune et, en 1892 déjà, il échangeait ces fonctions contre celle d'inspecteur de l'enseignement primaire qu'il a exercée pendant 19 ans.

Dans ces diverses charges, il a mis au service d'une grande compétence en matière scolaire, un rare esprit d'ordre et de conscience.

Mais son activité ne s'est pas bornée là. Aimant à remuer des idées, épris de progrès, M. Gaillard fonde, en 1873, le journal pédagogique l'*Ecole*, qu'il rédigera pendant plus de vingt ans. Puis, en 1884, le *Jeune Citoyen*, si utile à nos recrues. Il le dirigera aussi pendant une vingtaine d'années. En 1888, il crée la *Jeune Ménagère*, le journal par excellence de nos jeunes filles ; il s'en occupera pendant 22 ans. Voulant donner aux garçons un périodique correspondant à la *Jeune Ménagère*, il fonde le *Jeune Patriote* qui ne durera que quatre ans. M. Gaillard a voulu, à plusieurs reprises, reprendre cette utile publication mais ses nombreuses occupations ne le lui ont malheureusement pas permis. Il faut citer encore ses ouvrages sur le *Système métrique*, la *Comptabilité* qui ont rendu, en leur temps, de grands services.

Cet énorme labeur montre bien le travailleur acharné que fut M. Gaillard-Pousaz. Aimant et comprenant sa vocation, il s'y est donné tout entier. La cause de l'instruction dans notre canton lui doit beaucoup; il a joué notamment un rôle important dans un certain nombre de commissions: revision de la loi et

[1] M. le Dr Mouttet fait remarquer avec raison que l'art. 67 de notre loi scolaire est mal traduit et qu'il faut lire « en cas *de nouvelle contravention* pendant la même année scolaire, il sera chaque fois prononcé une amende double de la précédente ». La récidive est autre chose qu'une nouvelle contravention.

du règlement sur l'instruction publique primaire, manuel de chant, carte de géographie du canton de Vaud, etc.

C'est un vaillant serviteur qui s'en va, après avoir mené une vie de travail et de devoir et le pays, auquel il a donné le meilleur de lui-même et de ses forces, lui conservera un souvenir respectueux et reconnaissant. X.

⁂ **Pour l'Asile de Lavigny.** — Les amis et souscripteurs de l'Asile de Lavigny savent que la construction du nouveau bâtiment a coûté de grandes sommes et qu'un emprunt a dû être fait pour couvrir momentanément la dépense. Il s'agit maintenant de trouver des fonds pour rembourser une partie de cet emprunt.

Le comité espère pouvoir s'en procurer au moyen d'une vente comme celle qui a eu lieu à Lausanne il y a deux ans. Cette vente est prévue pour cet automne, à Vevey, dans la magnifique salle du Casino du Rivage. Un comité est constitué pour la préparer; mais, pour cette œuvre d'un intérêt si général, il a besoin de la collaboration de tous les amis de Lavigny.

Vevey et ses environs immédiats seront déjà mis à contribution pour fournir vendeuses et acheteurs et pour organiser la vente. Il faut que les autres localités du canton aident le comité veveysan par des dons en nature ou en argent.

Dans chaque cercle, un groupe de personnes dévouées travailleront à réunir des fonds pour cette vente. On voudra bien leur faciliter la tâche et accueillir favorablement leurs sollicitations.

Il s'agit d'accomplir une grande œuvre humanitaire et, dans notre canton, on ne fait pas appel en vain à la charité publique.

Que les personnes qui vont à la campagne ou à la montagne pendant les vacances, songent à l'Asile de Lavigny!

NEUCHATEL. — **Conférence de la Société pédagogique du district de Boudry,** à Saint-Aubin, le 1er juillet 1911. — Un bon nombre de collègues étaient réunis au matin du 1er juillet sur la terrasse du Collège de Saint-Aubin d'où l'on jouit d'une vue des plus jolies sur le beau lac qu'est celui de Neuchâtel. De la salle d'école, où nous étions, on n'apercevait que l'eau, le ciel, les Alpes, la rive fribourgeoise et vaudoise du lac, et les sommités des Alpes qui se détachaient très bien sur l'horizon et qui étaient cause que plus d'un assistant à la conférence commettait le péché d'étourderie et se laissait aller à regarder longuement par la fenêtre.

Nous avons entendu d'abord deux excellentes leçons données à leurs élèves par nos collègues du collège de Saint-Aubin. La première, toute intuitive, a beaucoup plu par sa valeur pédagogique incontestable. Elle avait pour sujet « le litre ». La leçon, fait méritoire, était donnée par une demoiselle, devant une douzaine de régents! Décidément on n'enraye pas l'évolution qui se manifeste de toutes parts. Le féminisme fait des progrès et c'est bien tant mieux. A Peseux déjà, en avril dernier, deux demoiselles, — vous lisez bien, deux demoiselles — avaient donné à leurs jeunes disciples de la classe enfantine des leçons fort appréciées tant par leur valeur pédagogique que par la nouveauté de ces leçons pour la plupart des collègues de notre district.

La seconde leçon nous fut donnée par notre très expérimenté collègue M. E,

Matthey qui travailla les paronymes avec ses élèves du degré supérieur. Tous les assistants à la conférence ont pu tirer profit de ces deux bonnes leçons et de la discussion passablement nourrie qui a suivi celle de vocabulaire surtout.

Après une petite récréation, la séance a repris et M. A. Zutter a donné à l'Assemblée connaissance des conclusions des travaux des 6 districts sur la question « La préparation professionnelle du Corps enseignant primaire neuchâtelois et son perfectionnement ».

Il allait sonner midi quand cette laborieuse séance a pris fin. Notons le fait que M. Hintenlang, qui est rentré dans l'enseignement primaire et qui enseigne actuellement à Peseux, assistait à cette conférence. Qu'il soit le très bienvenu au milieu de ses nouveaux collègues du district de Boudry.

S'il était permis d'ajouter à ce bref compte-rendu une petite observation, je me permettrais — et on me pardonnera la licence — de réclamer une tranquillité complète et une attention très soutenue durant les leçons qui sont données par nos collègues à leurs élèves. En effet, que doivent se dire ces enfants, après la leçon, s'ils ont vu des maîtres et maîtresses d'école incapables de faire silence pendant les 30 ou 40 minutes que dure une leçon, eux qui doivent rester absolument tranquilles durant la matinée entière? Ils saisissent de suite la chose et il serait désirable qu'on y prît garde à l'avenir.

Enfin, la conférence ayant nourri l'esprit, il fallait aux estomacs quelque chose de plus substantiel et de plus réconfortant. La moitié à peu près des participants à la séance se rendirent donc à l'Hôtel Pattus où un bon dîner leur fut servi. Ici encore, il y a lieu de regretter que tout le monde ne profite pas du modeste banquet organisé. Ce qui certainement nous manque, c'est l'esprit de corps qui ne devrait pas seulement se manifester lorsqu'il y a une grosse question en discussion, mais aussi à toute occasion.

Cependant ne soyons pas grincheux et sachons reconnaître l'heureuse occasion qui nous a réunis et les excellentes choses que nous avons entendues toujours utiles et de grand profit pour qui veut bien les employer. Enfin ces conférences, qu'on trouve parfois trop rapprochées, sont des journées réconfortantes qu'on se plaît à évoquer et dont on garde un charmant souvenir. L. Q.

Encore de vieilles choses de 1830. — Sait-on que la gratuité de l'enseignement primaire fut rêvée dans notre pays, à Neuchâtel et aux Verrières particulièrement, dès 1825 et mise en pratique à Neuchâtel à partir du 1er avril 1829. Voici la relation du fait qu'une chronique du temps publiait après un an d'essai.

« Une double école gratuite et privée du jour comme du soir vient d'être heu-
« reusement instituée à Neuchâtel par la charité particulière, pour suppléer à ce
« que la charité publique ne peut pas faire. Cette école a eu du succès et a offert
« des résultats qui autorisent à croire que le but de ses fondateurs sera atteint.
« D'après le compte qu'a rendu le Comité qui en a la direction, on voit que du
« 1er avril 1829 au 1er avril 1830, 58 enfants ont participé au bienfait de cette
« institution privée. L'école du jour a été composée de 30 garçons de 5 à 12 ans
« qui ont été exercés jamais moins de 6 ni plus de 8 heures par jour à la lecture,
« l'écriture, l'orthographe, l'arithmétique et le chant et occupés à des travaux

« manuels à leur portée, comme tresser des pailles, tisser des tapis de pied et « tricoter. Dans l'école du soir 28 jeunes gens, approchant de l'époque où ils de- « vaient faire leur première communion, ont été assidus, dociles et attentifs; ils « ont pris surtout beaucoup d'intérêt aux récits de l'histoire sainte par lesquels « commençait chaque leçon et aux applications pratiques qu'on leur enseignait « à en faire ».

Chose pour le moins aussi curieuse que les tricotages de 30 garçons en classe, et que le nombre colossal d'heures par semaine, une quarantaine environ rien que pour l'école du jour, le maître de ces deux écoles était allemand ce qui ne devait guère lui faciliter la tâche ! Lisez ce qu'en dit le même rapport.

« L'instituteur estimable à qui cette double école était confiée, allemand de « naissance a eu à vaincre, outre les difficultés ordinaires de son état, celles « d'une langue qui ne lui était nullement familière. A force de zèle et de pa- « tience, et par un heureux mélange de douceur et de fermeté, il a triomphé « des premiers obstacles. Le Comité, satisfait de ses soins et voyant dans ses « premiers succès l'augure de succès plus pleins pour l'avenir, a renouvelé avec lui « les engagements qui allaient expirer et pour l'acquittement desquels il a cru « pouvoir compter sur la continuation de l'intérêt généreux qu'on a pris jusqu'à « présent à l'établissement qui est l'objet de ses soins ».

Le collègue en question devait être d'un bois comme on n'en trouve plus guère !

Notons enfin que cette année 1830 fut en quelque sorte dans notre pays de Neuchâtel la date d'une sorte de réveil général se manifestant pour tout ce qui touche à l'instruction. On en sent le besoin et on y prend le goût. C'est l'année où se donnent pour la première fois bon nombre de cours spéciaux, de conférences qui devaient engendrer plus tard l'Académie elle-même. Il n'y a pas jusqu'au roi de Prusse lui-même qui ne s'intéresse de la question en donnant 6000 livres chaque année pour propager l'instruction. Mais, n'abusons pas de votre complaisance, aimables lecteurs, nous en reparlerons, si vous le voulez bien.

L. Q.

BERNE. — **Saint-Imier.** — Une vingtaine de personnes se sont fait inscrire pour le cours de vacances de Saint-Imier placé sous la direction effective de M. Eglin, professeur. Le cours s'est ouvert le 9 juillet. Les leçons se donnent le matin. L'après-midi, en cas de beau temps, des excursions se font dans les environs si pittoresques de Saint-Imier.

H. Gobat.

Cours élémentaire et moyen, de Grammaire française, par J. Dussouchet, professeur agrégé de grammaire au lycée Henri IV, deux volumes de 0 fr. 75 et 1 fr. 25, Librairie Hachette & Cie, Paris.

Ces ouvrages, qui en sont à la 9e édition, viennent d'être entièrement refondus et rendus conformes à l'arrêté ministériel du 25 juillet 1910, relatif à la nouvelle nomenclature grammaticale. Les principales transformations concernent notamment : « le verbe », ses formes, et les groupes de verbes considérés au point de vue de la conjugaison; « le complément », ses formes et ses sens; « le pronom et l'adjectif », leurs différentes sortes; « l'analyse » des formes et des fonctions des mots et des propositions.

PARTIE PRATIQUE

LEÇON DE CHOSES

Pour les 3 degrés

La main

Degré inférieur. — Nous avons deux mains. Nous apprenons à nous en servir. Nos petits frères et nos petites sœurs ont de la peine à tenir comme il faut leur cuiller ou leur fourchette. Ils renversent leur soupe ou leur lait. Ils sont maladroits. Nous sommes plus adroits qu'eux. Nous savons déjà un peu nous servir de notre main droite pour tenir notre plume, notre crayon. Les fillettes tiennent l'aiguille à coudre ou les aiguilles à tricoter. Bientôt nous pourrons manier des outils, nous apprendrons un métier. Nos deux mains nous seront très utiles. Ce doit être bien pénible et bien triste d'être manchot.

Chacune de nos mains a cinq doigts. Nous savons leur nom : le pouce, l'index (ou indicateur), le majeur, l'annulaire et l'auriculaire (ou petit doigt). Aucun d'eux n'est inutile.

Dessinons notre main sur une feuille de papier et écrivons les noms des doigts.

Vocabulaire : main, menotte, droit, adroit, maladroit, gauche, manier, doigt.

Chant : La chanson du petit doigt (Kirikirikan de J. Dalcroze).

* * *

Degré moyen. — Les hommes ont deux mains et deux pieds. Nos mains et nos pieds ont cinq doigts, mais la grande différence entre une main et un pied, c'est que le pouce peut se placer en face des autres doigts, tandis que le gros orteil est incapable de prendre cette position. C'est grâce à notre pouce opposable (exercices) que notre main peut saisir, prendre, tenir les objets. Les singes ont les gros orteils opposables. Ils ont donc quatre mains. Les hommes sont des bimanes (de bis et de main ; comparer bicyclette, biplan). Les singes sont des quadrumanes (de quatre et de main ; comparer quadrilatère).

L'intérieur de la main s'appelle la paume ; l'opposé de la paume, c'est le dos.

A mesure que nous grandissons, notre main, nos doigts deviennent plus adroits ; nos doigts apprennent à travailler avec ensemble et à s'aider mutuellement. Regardez la façon dont vos petits frères se servent de leurs menottes. Leurs mouvements sont brusques ; quand ils saisissent un objet délicat, ils le brisent ou le déforment. Nous apprenons à calmer les mouvements de notre main, à les maîtriser. Nous savons mieux quand il faut serrer fort, tenir ferme, et quand il faut user de douceur, de délicatesse. Nous avons encore bien des progrès à faire, cependant, pour arriver à être maîtres de notre main et de nos doigts. Regardez travailler une modiste, un sculpteur, un dessinateur, une brodeuse pour vous rendre compte de ce qui vous reste encore à apprendre. C'est pourquoi, dans beaucoup d'écoles, on fait des travaux manuels.

Vocabulaire : orteil, paume, opposer, opposable, délicat, délicatesse, manier, manchot, manuel.

Degré supérieur. — Observons l'anatomie externe de la main. *La paume* a une proéminence causée par les muscles moteurs du pouce. A la base de ce renflement est une ligne courbe (ligne de vie) ou pli de la peau formé par la flexion du pouce vers l'intérieur de la main. L'autre bord de la paume est formé par les muscles actionnant le petit doigt. En opposant le pouce au petit doigt, on plie la peau suivant une grande ligne de flexion (ligne de la chance). Observez encore les deux plis transversaux produits par la flexion des doigts refermés sur la paume. Au *dos de la main*, on remarque les veines superficielles, les tendons extenseurs des doigts et les articulations de ces derniers avec la main, qui font saillie quand le poing est fermé. La paume de la main est glabre, le dos est parfois velu.

Les doigts sont tous munis d'ongles. A leur surfarce interne, on remarque des lignes minuscules, formant des dessins différents à chaque doigt et différents aussi selon les individus. Un très habile policier français, *M. Bertillon*, a montré comment on pouvait utiliser ces dessins de la peau des doigts pour découvrir des malfaiteurs. Il suffit qu'ils aient laissé sur un objet l'empreinte, même très peu visible, de l'un ou de l'autre de leurs doigts.

Le pouce se plie en deux, les autres doigts en trois parties. L'os le plus long, attaché à la main, se nomme phalange, le moyen est la phalangine; le terminal, la phalangette. Le pouce n'a pas de phalangine.

L'intérieur de la main est formé d'un squelette de cinq os longs correspondant aux cinq doigts. Ces os s'articulent avec ceux du poignet (ou carpe) au nombre de huit qui jouent les uns sur les autres de manière à permettre à la main une foule de mouvements compliqués. Sur ce squelette s'attachent de nombreux muscles extenseurs ou fléchisseurs des doigts. Des artères et des veines conduisent le sang ; des nerfs se ramifient et rendent la main et les doigts sensibles à ce qui se passe en eux et au dehors d'eux.

Si on observe un petit enfant, on se rend compte qu'il commence par s'intéresser uniquement à ce qui le nourrit. Il ne pense qu'à sucer. Puis il se met à regarder la broche de sa maman, les franges de son rideau. Bientôt cependant il commence à agiter ses mains. Il veut prendre, attraper, palper. En ce faisant, il acquiert une certaine connaissance des formes des objets, de leurs qualités au point de vue du toucher : dureté, rugosité, mollesse, etc. Il développe son sens du toucher ; cette sensibilité tactile s'affine par l'exercice. Une demoiselle de magasin sent immédiatement au toucher si une étoffe est faite de pure laine ou de laine mélangée ; un caissier de banque se rend compte très rapidement de la qualité d'une pièce de monnaie. Le travail manuel rude, qui durcit la peau et amène des callosités, émousse cette sensibilité.

Les aveugles acquièrent une très grande délicatesse du toucher. Ils lisent avec les doigts.

Il faut acquérir autre chose encore que de la sensibilité tactile. Pour faire son métier d'homme, il s'agit de posséder de la *dextérité* (habileté des doigts) et une

pleine maîtrise des mouvements de sa main, une grande coordination dans le travail des doigts. Il faut les amener à travailler ensemble et aussi séparément (pianistes, dactylographes, graveurs, horlogers). Il faut éviter pour cela tout ce qui excite, énerve, enlève la pleine possession du regard et de la main.

C'est la main qui fait toute la supériorité de l'industrie humaine et toute sa richesse comparée à l'industrie des animaux. Toutefois la main ne ferait pas grand' chose sans les directions de notre cerveau. Voyez les singes : ils sont adroits, mais combien peu industrieux.

Il est nécessaire de tenir ses mains propres, de soigner ses ongles ; c'est sous les ongles que nichent les microbes. Les gerçures et les crevasses de la peau se produisent par le vent froid et sec, surtout chez ceux qui ont souvent les mains mouillées La glycérine les combat Il est nécessaire de désinfecter soigneusement toute piqûre d'aiguille, toute blessure faite par une épine ou une écharde, si on veut éviter des abcès douloureux, panaris, etc Les spécialistes pour les soins à donner aux mains sont appelés des *manicures*

Vocabulaire : dextérité, dactylographe, chirurgie, chiromancie, manicure Expliquer les mots : main-mise, main-morte ; une main de papier.

L. S. P.

DICTÉES

Degré inférieur

La main

J'ai deux mains ; avec ces mains je tiens ma cuiller, mon aiguille, je joue à la balle ou aux billes. Ma petite sœur a de toutes petites menottes. Elles sont maladroites, mais si jolies, si gracieuses. Elles ont dix doigts comme les miennes. J'aime beaucoup la chanson du petit doigt.

Degré intermédiaire

Le pouce

Quand vous voulez saisir un objet, avez-vous remarqué que c'est toujours le pouce qui se met en avant ? Il est toujours, lui seul, d'un côté, pendant que tout le reste des doigts est de l'autre. Si le pouce n'est pas de la partie, rien ne tient dans la main et vous ne savez plus qu'en faire. Essayez, pour voir un peu, de porter votre cuiller à votre bouche sans y mettre le pouce, vous verrez tout le temps qu'il vous faudra pour manger une pauvre assiettée de soupe. Notre main doit sa perfection à notre pouce.

(D'après J. Macé, *Histoire d'une bouchée de pain*, p. 10.)

Degré supérieur

La main d'autrui

Savez-vous bien tout ce que l'on a mis de mains en mouvement pour que vous puissiez prendre votre tasse de café du matin ? Que de mains autour d'elle et de tout ce que vous mangerez dans la journée, depuis la main du nègre qui a récolté le café jusqu'à celle de la cuisinière qui l'a moulu, sans parler de la main

du marin qui l'a amené dans notre pays! Depuis la main du laboureur qui a semé le blé, et du meunier qui en a fait de la farine, jusqu'à la main du boulanger qui en a pétri un petit pain. Toutes ces mains, et bien d'autres encore, ont travaillé pour vous.

Vous avez donc aux autres hommes de grandes obligations, et les plus grandes à ceux peut-être dont vous seriez tentés de faire fi. Il faut vous préparer à être utiles aux autres, afin de payer la dette que vous avez contractée envers eux.

(D'après J. Macé, op. cité.)

L. S. P.

A PROPOS DE L'EXAMEN PÉDAGOGIQUE DES RECRUES

Voici venir l'époque du recrutement. Les examens pédagogiques vont commencer. Nous pensons faire plaisir aux lecteurs de l'*Educateur* en leur communiquant quelques réflexions concernant ces épreuves si importantes.

LECTURE

Beaucoup de jeunes gens lisent trop vite. Ainsi faisant, ils estropient des mots, oublient de faire des liaisons, comprennent mal ce qu'ils ont lu et ont de la peine à en rendre compte. On ne saurait trop leur recommander de lire *lentement*, même *très lentement*, en articulant bien chaque mot et en observant les signes de ponctuation. Conseillons leur d'éviter les comptes-rendus *textuels*, mais bien plutôt de prouver à l'expert, par quelques phrases simples, qu'ils ont compris ce qu'ils viennent de lire.

Voici, à titre de curiosité, deux morceaux de lecture choisis parmi ceux qui ont été donnés aux examens du recrutement en 1910.

Le temps. — Ne gaspillez jamais cinq minutes de votre temps ; ne faites jamais perdre à autrui, par votre inexactitude, cette même portion de temps. On retrouve l'argent perdu, la fortune disparue, même la santé compromise ; on ne retrouve jamais le temps perdu. Les minutes sont plus précieuses que les diamants. Toute votre vie se compose de minutes. Elles vous assurent la sagesse et l'aisance.

Plantez des arbres. — On vient d'abattre, dans un de nos villages, un noyer qui a rapporté la somme respectable d'environ quatre cents francs. Il avait à peu près deux siècles et, pendant ce temps, il a abrité sous ses feuilles nombre de moissonneurs contre la chaleur et contre la pluie. Il se chargeait chaque année d'une abondante récolte de noix, et on peut évaluer à quarante francs son rapport annuel. Nos ancêtres ont planté pour nous ; en jouissant des fruits de leur prévoyance, nous contractons pareille dette envers la génération future.

COMPOSITION

Tous les sujets peuvent être traités sous forme de lettre. Habituons donc les jeunes gens à savoir rédiger une missive avec goût et correction, à soigner l'en-tête, à ne pas oublier les salutations. Rappelons-leur aussi qu'il est tenu compte, pour l'assignation de la note, de l'*écriture* et de l'*orthographe*. Conseil-

lons-leur d'écrire proprement et de relire avec soin, afin de ne pas laisser subsister, dans leur travail, de grossières fautes d'inattention.

Voici quelques-uns des sujets de rédaction imposés aux derniers examens du recrutement :

Belle course à pied. — Accident de voiture, de vélo, d'automobile. — Voyage agréable en bateau à vapeur. — Accident de chemin de fer. — Vous avez reçu un beau cadeau. — Portemonnaie perdu. Conséquences. — Vous avez fait une bonne trouvaille. — Oublié votre parapluie, votre valise, etc ; faire la réclamation. — Soirée passée agréablement. — Une soirée (musicale, théâtrale) brusquement interrompue. — Une belle fête dans votre village. — Grave accident survenu dans votre localité. — La floraison de cette année promet une belle récolte. — Une gelée blanche a détruit les plus belles espérances. — Vous avez reçu une commande importante qui vous promet de beaux bénéfices. — Une maladie subite qui vient de frapper un membre de votre famille modifie plans et projets. — Suites fâcheuses d'une querelle. — Vous avez été favorisé en faisant un voyage pour vous perfectionner dans votre métier. — Rentrée d'une fête de tir, de gymnastique, avec ou sans prix. — Arrivé au dernier moment. — Train manqué. Conséquences. — Un objet quelconque, égaré depuis longtemps, a été retrouvé. — Un objet quelconque important a été perdu. — Pluie abondante après une longue sécheresse. — Incendie causé par la foudre. — Vous avez été préservé d'une inondation. — Grands dégâts occasionnés par la grêle — Un bâtiment en construction a été mis sous toit sans accident. — Accident survenu dans un bâtiment en construction. — Maladie causée par un refroidissement, une imprudence. — Accident causé par le pétrole, l'alcool ou le gaz.

ARITHMÉTIQUE

Beaucoup d'erreurs proviennent du fait que les problèmes ne sont pas lus avec attention. On se hâte de calculer, sans bien prendre garde à ce qui est demandé. De cette façon, il arrive très souvent que le problème de la note 4 — c'est-à-dire le plus facile — se trouve faux.

Tel est le cas pour le problème suivant :

« Jules achète deux maisons. La première coûte fr. 9450 et la seconde fr. 2000 de plus que la première. Combien devra-t-il payer en tout ? »

La plupart des jeunes gens donnent, comme réponse, fr. 9450 + fr. 2000 = fr. *11 450*, ce qui est le prix de la seconde maison et non celui des deux ensemble.

Quelquefois, on ne cherche pas à s'assurer que le résultat soit bien conforme à la réalité.

Prenons, par exemple, cette question :

« Un ouvrier peut faire un travail en 6 jours. On lui adjoint 2 aides dont l'un ferait le même travail en 7 jours et l'autre en 11 jours. Combien leur faudra-t-il de temps s'ils travaillent ensemble ? »

Assez souvent, la solution présentée est celle-ci :

6 jours + 7 jours + 11 jours = 24 jours. Ces ouvriers mettront 24 : 3 = *8 jours*, en travaillant ensemble.

Pourtant, un peu de réflexion ferait vite comprendre que, si le premier ouvrier fait, *à lui seul,* le travail en 6 jours, il devra mettre moins de temps — et non davantage — avec 2 aides.

Voici — avec leurs réponses — quelques-unes des séries de calcul écrit et de calcul oral données aux examens de 1910.

a) **Calcul écrit.** *(Séries.)*

1.

4. Un cultivateur a payé 13 fr. 50 pour des impôts, 15 fr. 90 pour des semences et 24 fr. 60 pour divers ustensiles. Combien a-t-il dépensé ? 54 fr.

3. 100 kilogrammes de fourrage concentré coûtent 17 fr., que coûtent 765 kilogrammes ? 130 fr. 05.

2. Un chemin de forêt revient à 465 fr. *A* en paye les $^{11}/_{25}$, *B* les $^{8}/_{25}$ et *C* le reste. Combien chacun doit-il ? *A* 204 fr. 60, *B* 148 fr. 80, *C* 111 fr. 60.

1. Dans une grange, le foin et le regain sont entassés séparément, de telle façon que chaque espèce de fourrage occupe une surface de 8,2 m. de long sur 6,5 m. de large. Le tas de foin a une hauteur de 3,6 m et celui du regain de 2,9 m. Quel est le poids de tout ce fourrage si le m³ pèse 0,84 q. en moyenne ? 291,018 q.

2.

4. J'évalue un travail comme suit : 1° 15 fr. 20 pour les matériaux ; 2° 14 fr. 50 pour les journées ; 3° 4 fr. pour les frais divers ; 4° 6 fr. 30 pour le gain. Combien cela fait-il en tout ? 40 fr.

3. Une marchandise a coûté 1155 fr. Combien en retire-t-on si, en la revendant, on fait une perte de $^{1}/_{7}$ du prix d'achat ? 990 fr.

2. Que coûtent 10 fenêtres si chacune a 1,65 m. de hauteur et 0,9 m. de largeur et que le m² revienne à 14 fr ? 207 fr. 90.

1. Le maçon Pierre doit construire 182 $^{1}/_{2}$ m³ de maçonnerie et le mortier nécessaire forme le 24 % de ce volume. Comme il compte que pour 1 m³ de mortier il lui faudra $^{1}/_{3}$ m³ de chaux grasse et 1 $^{1}/_{3}$ m³ de sable, on demande combien il emploiera de chaux grasse et de sable. 14.6 m³ et 58,4 m³.

3.

4. On a 985 kilogrammes et l'on en vend 380 et 275. Combien en reste t-il ? 330 kg.

3. Que gagne-t-on sur 42 quintaux si l'on a payé le quintal 39 fr. 75 et qu'on le revende 50 fr. ? 430 fr. 50.

2. Un tonneau rempli de pétrole pèse 212 kg. ; le tonneau vide pèse 36 kg. Combien ce tonneau contient-il de litres si 1 litre de pétrole pèse 0,8 kg ? 220 litres.

1. *R* reçoit d'Autriche 100 q. de marchandises à 19,20 couronnes le quintal (100 couronnes = 105 fr.). Les frais se montent à 18 $^{3}/_{4}$ %. A combien revient tout l'envoi en valeur suisse et à quel prix faut-il vendre le q. pour gagner 17 % ? (Indiquez le dernier résultat en francs.) 2394 fr. ; 28 fr.

4.

4. Je paye pour des abonnements 13 fr. 50, 5 fr. 60 et 4 fr. 20. Combien en tout ? 23 fr. 30.

3. En une année un ménage a encaissé 1600 fr. et il a dépensé en moyenne 3 fr. 95 par jour. Que lui reste-t-il ? 158 fr. 25.

2. *A* et *B* achètent en commun 135 kg. de café. *A* en prend les $^5/_9$ et *B* le reste Les déboursés se montent à 229 fr. $^1/_2$. Etablir pour chacun la part du café et des déboursés. *A* 75 kg. = 127 fr. 50 ; *B* 60 kg. = 102 fr.

1. Un capital de 2400 fr. est placé au 3 $^1/_2$ %. A combien se montera-t-il au bout de 4 ans *a)* à intérêts simples, *b)* à intérêts composés, c'est-à-dire si, à la fin de chacune année, on ajoute les intérêts au capital ? 2736 fr. ; 2754 fr. 05.

b) **Calcul oral.** *(Séries.)*

1.

4. Jacques a vendu pour 750 fr. de bétail et pour 140 fr. de fruits. Combien reçoit-il ? 890 fr.

3. 100 kilogrammes de poudre d'os coûtent 14 fr. Que coûtent 250 kilogrammes ? 35 fr.

2. On compte que le bétail de boucherie livre $^5/_8$ de kg. de viande sur 1 kg. de son poids vif. Combien un bœuf gras qui pèse vivant 1064 kg. fournira-t-il par conséquent de kg. de viande ? 665 kg.

1. Un pâturage où l'on peut estiver 20 pièces de bétail a été payé 15 000 fr. A quel taux ce capital est-il placé si l'on estime à 30 fr. l'estivage de chaque pièce de bétail ? 4 %.

2.

4. Un menuisier doit 175 fr. pour du bois et 65 fr. pour des ferrures. Combien cela fait-il en tout ? 240 fr.

3. Un hôtelier reçoit 15 bois de lit à 28 fr. la pièce. A combien se monte la facture du menuisier ? 420 fr.

2 120 m² de planches à 1 fr. 50 ont été payés avec 2 % d'escompte. Quelle somme a-t-on versée comptant ? 176 fr. 40.

1. Que coûtent 10 planches de sapin ayant chacune 5 m. de long, 40 cm. de large et 5 cm. d'épaisseur, à raison de 40 fr. le m³ ? 40 fr.

3.

4. Un négociant achète le quintal à 192 fr. et veut gagner 33 fr. par quintal. A quel prix doit-il le revendre ? 225 fr.

3. Charles reçoit 60 kilogrammes de café à 1 fr. 55. Combien doit-il ? 93 fr.

2. J'achète l'hectolitre à raison de 80 fr. et j'ai 17 $^1/_2$ % de frais divers. A combien me revient le litre ? 94 centimes.

1. Deux colis d'une même marchandise pèsent 225 kg. et 475 kg. Comment se répartissent sur chacun d'eux 56 fr. de frais calculés en proportion du poids ? 18 fr. et 38 fr.

4.

4. Que coûtent 2 billets de chemin de fer à 2 fr. 40 chacun ? 4 fr. 80.

3. De combien 2 billets aller et retour à 3 fr. 30 sont-ils meilleur marché que 4 billets simple course à 2 fr. 75 ? 4 fr. 40.

2. A combien se monte le port de 50 q. sur un parcours de 200 kilomètres si la taxe pour 1 q. est de 1 $^2/_5$ fr. par 100 kilomètres de parcours ? 140 fr.

1. Le port de certaines marchandises a été réduit de 125 fr. à 90 fr. par wagon. Combien % de rabais cela fait-il ? 28 %.

CONNAISSANCES CIVIQUES

a) **Géographie.** — La connaissance de la carte muette est en progrès. Toutefois, nous aimerions à la voir encore plus complète. — Nous verrions avec plaisir les jeunes gens pouvoir montrer — sans hésitation aucune — nos villes principales (Zurich, Bâle, Genève, Berne, Lausanne, St-Gall, Lucerne, etc.), nos cours d'eau les plus importants (Rhin, Rhône, Aar, Reuss, Limmat, Thur, Birse, Tessin, Inn), nos plus hautes sommités (Mont-Rose, Cervin, Jungfrau, Bernina, Tœdi), nos routes les plus fréquentées (Simplon, St-Gothard, Furka, Oberalp, Klausen), etc. Il serait désirable aussi que la géographie du canton fût mieux connue : on trouve parfois facilement sur la carte Dissentis, Trons, Ilanz, Malans, Maienfeld, mais on a de la peine à désigner Rolle ou Morges, Moudon ou Payerne.

b) **Histoire.** — La première partie de notre histoire nationale est en général trop peu connue. Apprise pendant les premières années de la scolarité, elle n'a souvent pas été revue d'une manière suffisante. Il n'est pas rare de voir des jeunes gens rester embarrassés lorsqu'on leur pose quelques questions concernant Charlemagne, la reine Berthe, la Trève de Dieu, Pierre de Savoie, etc. Il importe donc de ne pas négliger, dans les exercices de récapitulation, l'histoire antérieure à 1291.

c) **Instruction civique.** — Bien qu'elle soit en progrès, cette partie de notre programme laisse toujours à désirer. Les bonnes réponses sont plutôt rares. On confond encore facilement les trois pouvoirs les uns avec les autres, le Conseil d'Etat avec le Conseil des Etats, le Conseil fédéral avec l'Assemblée fédérale. On vous répond volontiers que le Grand Conseil nomme la Municipalité, ou vice-versa. Il y a donc de ce côté-là un effort sérieux à faire, une amélioration sensible à obtenir. F. M.

PENSÉES

Les bonnes intentions sont les fleurs de l'âme, les bonnes actions en sont les fruits.

Lutter c'est vivre.

Une épine vous blesse, bien vite ôtez-là ; mais ne cherchez jamais qui la mit dans votre cœur ; en le découvrant vous aggravez le mal.

Lausanne. — Imprimeries Réunies. (S. A.)

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Ecoles primaires

Places au concours

INSTITUTEURS. — **Romainmôtier :** fr. 1600 et avantages légaux ; 25 juillet. — **Bex :** fr. 1600, logement et jardin, plus augmentation de fr. 50 tous les 5 ans, jusqu'à concurrence de fr. 1800 ; 28 juillet. — **Ecoteaux :** fr, 1600 et avantages légaux ; 1er août. — **Payerne :** fr. 2100 pour toutes choses ; 1er août. — **Rossinières** (La Tine) : fr. 1600, plus logement et jardin ; 1er août.

INSTITUTRICES. — **Aubonne** (classe mixte) : fr. 1000 et avantages légaux ; 25 juillet. — **Pully :** fr. 1070, plus logement et bois nécessaire au chauffage de la salle d'école ; 25 juillet. — **Pully :** fr. 1070, plus fr. 300 pour indemnité de logement et de jardin, et le bois nécessaire au chauffage de la salle d'école ; 25 juillet. — **Tour-de-Peilz** (école enfantine) ; fr. 850, plus augmentation de fr. 50 par 5 ans de service dans le canton, jusqu'à concurrence de fr. 1050 ; 1er août. — **Lavey :** fr. 1000, plus logement et plantage ; 1er août. — **Payerne** (école enfantine) : fr, 720 pour toutes choses ; 1er août.

NOMINATIONS

Le Département de l'Instruction publique a sanctionné les nominations ci-après :

INSTITUTEURS : MM. Pilloud, Edouard, à Oleyres ; Mabille, Adrien, à Bettens ; Reymond, Samuel, à Vaulion ; Steiner, Albert, à Lutry ; Paschoud, Alexis, à Lutry ; Favrod, Ami, aux Moulins (Château-d'OEx) ; Perrenoud, Edmond, à Mur ; Pouly, Louis, à l'Ecole primaire supérieure de Bex.

INSTITUTRICES. — Mlles Reymond, Lucie, au Muids près Arzier ; Meylan, Emma, à Commugny ; Mmes Schenkel-Notz, Marthe, à Villars-Burquin ; Vallotton, Emilie, à Vernex-Montreux ; Rey, Jeanne, à Renens.

Ste-Croix. — Un concours est ouvert en vue de la nomination d'une **maîtresse secondaire** à l'école supérieure des jeunes filles.

Obligation : 30 heures hebdomadaires de leçons ou de surveillance.

Enseignement : Anglais, allemand, hisioire, économie domestique, morale, travaux à l'aiguille et coupe.

Traitement : Fr. 2000 par an.

Entrée en fonction le 15 août 1911.

Adresser les inscriptions avec un **curriculum vitæ**, au Département de l'Instruction publique, 2e service, jusqu'au 28 juillet, à 6 heures du soir.

Moudon. — La place de maîtresse secondaire au Collège mixte est mise au concours.

Branches d'enseignement : Anglais, allemand, français, travaux à l'aiguille et coupe.

Obligations : 30 heures de leçons hebdomadaires.

Traitement : Fr. 2000.— par an.

Entrée en fonctions le 1er septembre 1911

Adresser les inscriptions avec un **curriculum vitæ,** au Département de l'Instruction publique, 2e service, jusqu'au 4 août, à 6 heures du soir.

On désire mettre en pension un garçon de 14 ans, pendant les 2 premières semaines d'août, chez un instituteur à la campagne.

Adr. offres et prix à Mme H. Prottaz, à Corseaux s. Vevey.

Les Machines à coudre

SINGER

ont obtenu à

L'Exposition universelle de Bruxelles 1910

le Grand Prix

(LA PLUS HAUTE RÉCOMPENSE)

Cette nouvelle et importante distinction confirme leur **SUPÉRIORITÉ ABSOLUE**

LES MACHINES A COUDRE SINGER

ont également reçu les

Plus Hautes Récompenses (Grands Prix)

aux Expositions universelles de

PARIS (1878-1889-1900)	*St-LOUIS (E. U. A.) (1904)*	*MILAN (1906)*

Grandes facilités de paiement — Escompte au comptant

Machines confiées à l'essai.

COMPAGNIE SINGER

Casino-Théâtre LAUSANNF Casino-Théâtre

Direction pour la Suisse :

Rue du Marché, 13, GENÈVE

Seules maisons pour la Suisse romande :

Bienne, rue de Nidau, 43.
Ch.-d.-Fonds, r. Léop.-Robert 37.
Delémont, rue des Moulins, 1.
Fribourg, rue de Lausanne, 64.
Lausanne, Casino-Théâtre.
Martigny, maison de la Poste
Montreux, Grand'rue, 73
Neuchâtel, rue du Seyon.
Nyon, rue Neuve, 2.
Vevey, rue du Lac, 11
Yverdon, vis-à-vis du Pont-Glevre.

Systèmes brevetés.

MOBILIER SCOLAIRE HYGIÉNIQUE

Modèles déposés

Ancienne Maison

A. MAUCHAIN

Jules RAPPA successeur

GENÈVE

Médailles d'or :

Paris 1885 ***Havre 1893***
Paris 1889 ***Genève 1896***
Paris 1900

Les plus hautes récompenses accordées au mobilier scolaire.

Recommandé par le Département de l'Instruction publique.

Attestations et prospectus à disposition.

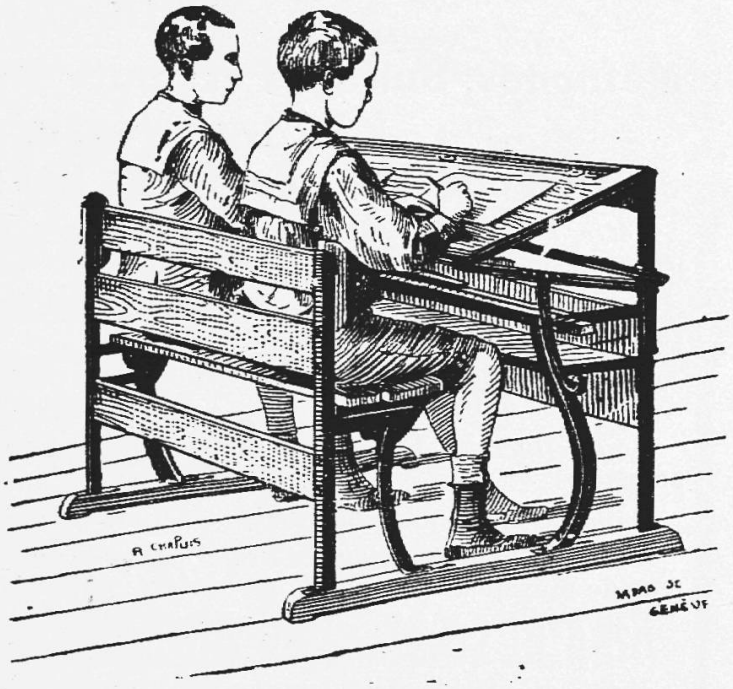

TABLES D'ÉCOLE

en fer forgé et bois verni à 35 fr. et 42 fr. 50 s'adaptant à toutes les tailles, mouvement facile, sans bruit et sans danger pour les enfants.

FABRICATION DANS TOUTE LOCALITÉ

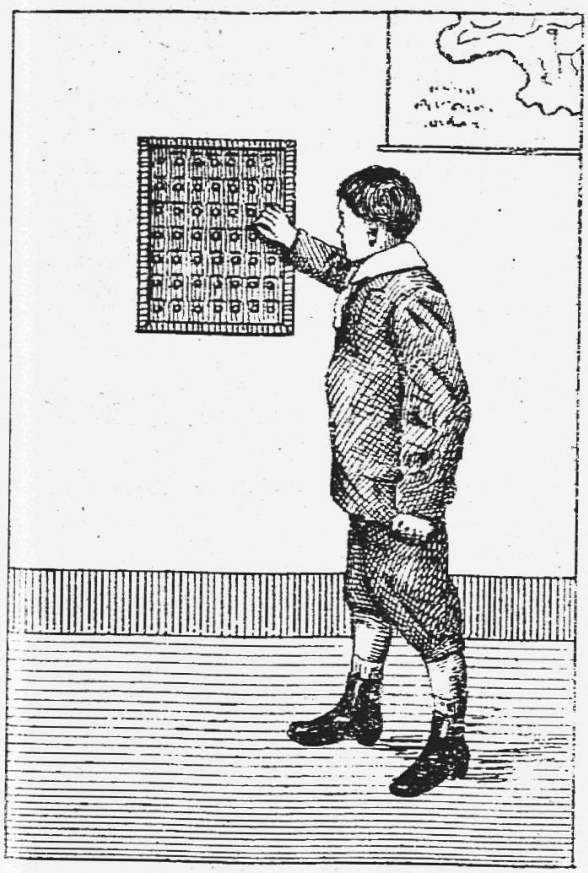

COFFRE-FORT-ÉPARGNE

« FIX » breveté.

Ce Coffre-fort-épargne est un petit meuble en fer se fixant au mur, établi spécialement pour faciliter et favoriser l'épargne scolaire et complétant le matériel d'enseignement ; il contient un nombre de casiers égal au nombre des élèves d'une classe, et se ferme au moyen de deux clefs différentes dont l'une est en mains du maître ou de la maîtresse et l'autre dans celles du directeur ou de l'autorité scolaire.

Le coffre-fort-épargne « FIX » est un excellent moyen d'éducation ; l'élève qui possède un casier personnel, constamment à sa diposition, peut faire son épargne en tout temps et économiser ainsi les plus petites sommes dont il dispose. Il supprime les inconvénients et la perte de temps occasionnés par la cotisation à époque fixe.

Recommandé aux autorités scolaires.

Envoi d'échantillon à l'examen et à l'essai.

Prix du coffre-fort : **65 francs.**

Demandez le Catalogue Général gratis et franco.

Spécialité d'Ouvrages d'Enseignement Musical

Méthodes, Solfèges et toute Musique Instrumentale et Vocale

Orchestre - Fanfare - Harmonie - Chorale

Fétis, F. J. Manuel des Compositeurs, Directeurs de musique, Chefs d'Orchestre et de musique militaire. fr. 8.—

Maréchal, H. et Parès, G. Monographie universelle de l'Orphéon, Sociétés Chorales, Harmonies, Fanfares. fr. 3.50

Reuchsel, A. L'Art du Chef d'Orphéon (le codex des Sociétés malades; le Vade-mecum des autres.) fr. 3.—

Roger-Ducasse. Ecole de la dictée, 400 exercices gradués à l'usage des écoles primaires. fr. 3.—

Humbert, G. Notes pour servir à l'étude de l'histoire de la musique. fr. 2.50

Kling, H. Théorie élémentaire et pratique de l'art du Chef d'Orchestre, du Directeur de musique d'harmonie, de fanfare et de Société Chorale. fr. 1.—

Kœlla, G. A. Exercices de chant, adoptés au Conservatoire de musique. fr. 2.—
» Théorie de la musique, adoptée au Conservatoire de musique. fr. 1.—

Pilet, W. Théorie élémentaire de la musique et premiers principes de l'harmonie. fr. 1.—

Lauber, L. Cours complet de Solfège, pratique et gradué, en 2 cahiers fr. 1.—
» A. B. C. de la musique, contenant les notions élémentaires de l'enseignement musical, d'après les principes de la méthode Frœbel. fr. 1.50

Masset, H. Exercices de chant, méthodiquement gradués (3me édition) fr. 2.50

Dureau, Th. Cours théorique et pratique d'Instrumentation et d Orchestration, à l'usage des Sociétés de musique instr., Harmonies et fanfares.
1er Vol. Instrumentation, fr. 8.— ; 2me vol. Orchestration. Fanfares, fr. 7.—

Soullier Ch. Dictionnaire complet de musique. fr. 2.50

Mayor, Ch. — **A Prima Vista,** solfège choral pour voix d'hommes, avec exercices de lecture à vue, 1re partie : comprenant 30 chœurs (sans paroles) dans es tonalités majeures jusqu'à 3 dièzes et 3 bémols, avec modulations aux tons voisins (préparation aux concours). fr. 1.35
2e partie : comprenant des chœurs plus développés, dans toutes les tonalités, avec modulations aux tons éloignés et emploi des mesures simples et composées. (En préparation.)

Bayer, J. Manuel de Pédagogie musicale pratique.
1er vol. : Pédagogie orale. — Leçons au tableau noir, fr. 4.—
2me vol. : Pédagogie écrite. — Compositions écrites, fr. 5.—
» Vade-Mecum du Directeur de Sociétés Chorales, fr. 4.—

Combarieu, J. Le Chant Choral; cours élémentaire et moyen à l'usage des écoles primaires, fr. 1.50

Marcailhou, G. L'art de composer et d'écrire la musique légère (danses) fr. 5.—

Declercq. Cours pratique de transposition, d'accompagnement et de lecture à vue à l'usage de tous les musiciens, fr. 4.—

Berger, A. Théorie scientifique du violon, fr. 3.50

Kœckert, G. Les principes rationnels de la technique du violon, fr. 2.15

Berthoud, E. Cours pratique de gymnastique spéciale des doigts, du poignet et du bras pour faciliter l'étude du violon, fr. 2.70

FŒTISCH Frères (S. A.) Editeurs

Lausanne — Vevey — Neuchâtel — Paris.

Lausanne. — Imprimeries Réunies. (S. A.)

DIEU HUMANITÉ PATRIE

XLVIIme ANNÉE. — N°s 30-31 LAUSANNE — 5 Août 1911.

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·RELUIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Professeur, Avenue de Morges, 24, Lausanne.

Editeur responsable.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : **H. Gailloz** instituteur, Yverdon.

JURA BERNOIS : **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : **W. Rosier**, conseiller d'Etat.

NEUCHATEL : **L. Quartier** instituteur, Boudry

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE

Caoutchouc

Pardessus

Sports

Nous rappelons à MM. les membres de la S. P. V. l'escompte spécial de

10 %

sans aucune majoration, nos prix modérés sont tous marqués en chiffres connus.

MAISON MODÈLE, LAUSANNE

Maier & Chappuis, Rue du Pont.

Complets

A. BRÉLAZ, St-Pierre 8, Lausanne

offre au corps enseignant les articles fournis pour les travaux à l'aiguille aux prix suivants par suite de marchés avantageux ;

Toile de fil grise, larg.	90 cm.	Fr.	1.—
Cotonne	100 »	»	0,90
Percale imprimée	80 »	»	0.60
Flanelle cretonne	80 »	»	1.75
Drap gris, qual. extra, larg.	130 »	»	4.75
Linette fil	80 »	»	1.10
Canevas	58 »	»	0.75

Net, franco et au comptant, expédition de suite.

EPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, **Genève**, fourni gratuitement tous les renseignements pour organiser l'**Epargne scolaire.**

Librairie PAYOT et Cie, Lausanne

5 FR. TOUS LES DEUX MOIS.

Nouveau Dictionnaire

DE PÉDAGOGIE ET D'INSTRUCTION PRIMAIRE

publié sous la direction de F. BUISSON, Directeur honoraire de l'Enseignement Primaire, Professeur honoraire à la Sorbonne, Député de Paris.

Ce Nouveau Dictionnaire de Pédagogie et d'Instruction Primaire est une œuvre entièrement nouvelle qui répond à des besoins nouveaux. Un superbe volume grand in-8° de 2100 pages, broché : 30 fr. Relié : 35 fr.

Paiement à tempérament : Le Nouveau Dictionnaire de Pédagogie et d'Instruction primaire forme un volume grand in-8° de 2100 pages. Prix : 30 fr., broché, 35 fr., relié. Paiement en 12 mois par 6 traites de 5 fr. chacune. La première traite sera recouvrée le 1er du mois qui suivra la souscription, les 5 autres de 2 en 2 mois (pour les volumes reliés, 14 mois de crédit et 7 traites) Au comptant, 5 % d'escompte. Le prix de l'ouvrage sera porté par la suite à 35 fr. broché et 40 fr. relié.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION :

A retourner sous enveloppe affranchie à la Librairie Payot et Cie, Lausanne.

Veuillez m'envoyer un exemplaire — broché — relié — du Nouveau Dictionnaire de Pédagogie et d'Instruction primaire publié sous la direction de M. Buisson, au prix de — 30 fr. broché — 35 fr. relié — que je m'engage à payer en traites de 5 francs chacune, de deux en deux mois, à compter du 1er du mois prochain.

Nom ..... A ..... le .....

Profession ..... Signature

BRASSERIE SPINNLER

MORAT

Grands jardins ombragés avec belle vue sur le lac, pour écoles et sociétés.

On accepte des pensionnaires. Prix de pension, chambre comprise

H 2799 F **Fr. 4.50.**

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

L. BRUYAS & CH. CHEVALLAZ

Rue de la Louve, 4. **LAUSANNE** — Rue du Seyon 19, **NEUCHATEL**

Téléphone Rue Colombière, **NYON.**

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Funèbres Lausanne.

HORLOGERIE
- BIJOUTERIE -
ORFÈVRERIE

Récompenses obtenues aux Expositions pour fabrication de montres.

Bornand-Berthe

Lausanne
8, Rue Centrale, 8

Montres garanties en tous genres et de tous prix : **argent** 12, 16, 25, 40 jusqu'à fr. 100 ; **or** pour dames de 38 à 250 fr. ; pour messieurs de 110 à 300 fr. — **Bijouterie** or 18 karats, doublée et argent. — **Orfèvrerie de table** : en argent contrôlé : couvert depuis fr. 18,50, cuillères café, thé, dessert depuis fr. 40 la douzaine, etc. — **Orfèvrerie** en métal blanc argenté, 1er titre garanti : couverts depuis fr. 5, cuillères café de fr. 18 la douzaine.

RÉGULATEURS — ALLIANCES

10 % de remise au corps enseignant **Envoi à choix.**

Deutsche Sprachkurse

H62117L

für Lehrer, Vorbereitung zum zweiten Lehrexamen. **Reform Institut Steinkellner, Heidelberg**. Baden. Volle Pension und Familienleben. Referenzen : Herr F. Maillard, Inst., Oulens ; Herr Lieutenant G. Têtaz, Inst. Lausanne, caserne.

Afin d'introduire ma

MACHINE à LAVER LE LINGE

à Fr. 21. — à la fois dans tous les ménages, je me suis décidé de l'envoyer **à l'essai, au prix avantageux ci-dessus. — Rien à payer à l'avance ! Faculté de retour en cas de non convenance. Trois mois de crédit !** La machine se paie par l'usage au bout de peu de temps, grâce à l'économie sur le savon et n'attaque pas le linge. Facile à manier, elle produit davantage et est plus solide qu'une machine de 70 fr. Des milliers d'attestations à disposition ! Construite en bois et non en fer-blanc, cette machine est indestructible. Tout en facilitant énormément le travail, elle est très économique. Ecrire de suite à

PAUL-ALFRED GŒBEL, BASEL

Lenzgasse 15 — Case postale Fil : 12

Des représentants sont demandés partout. Désigner dans les commandes la station de chemin de fer la plus proche. D. V. 93 g.

TRIENT

HOTEL-PENSION DES ALPES

remis à neuf. Séjour ravissant et tranquille, forêts de sapins à proximité de l'hôtel, promenades faciles et variées, Chambre noire. Cuisine soignée.

H 33053 L **Pierre Deléglise**, propr.